



Des élèves reçoivent leur repas à l'école primaire de Booldid, à 40 kilomètres de la ville de Hargeisa, au Somaliland. Le programme financé par le GPE, qui comprend un projet d'alimentation scolaire, soutient 300 écoles afin que les enfants des zones touchées par la sécheresse retournent à l'école et y restent.

GPE/AP

CHAPITRE 3 :

RENFORCER LES CAPACITÉS, ADAPTER ET APPRENDRE POUR METTRE EN ŒUVRE ET PROMOUVOIR DES RÉSULTATS À GRANDE ÉCHELLE

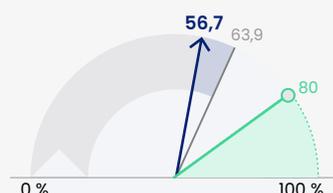
APERÇU DES RÉSULTATS

14.i.

14.i.a. 56,7 % des financements pour la transformation du système ont atteint les objectifs globaux pendant la mise en œuvre.

en pourcentage

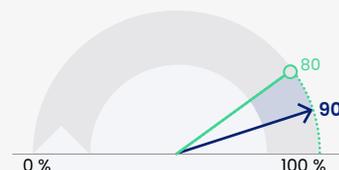
Ex. 2022 → Ex. 2023 ○ Ex. 26 Point de référence



14.i.b. 90 % des financements pour la transformation du système ont atteint les objectifs globaux à la fin de leur mise en œuvre.

en pourcentage

Ex. 2022 → Ex. 2023 ○ Ex. 26 Point de référence d.i.



➤ Le déploiement des financements pour la transformation du système a été plus lent que prévu parce que les processus de requête de financements ont pris plus de temps que prévu dans la plupart des pays. Cependant, ces derniers devraient s'accélérer au cours de l'exercice 2024, principalement en raison des progrès réalisés à ce jour concernant les financements en attente et des adaptations mises en œuvre pour le modèle opérationnel.

➤ À la fin du mois de juillet 2023, huit pays avaient obtenu leurs allocations au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles. Le montant total des engagements s'élève à 140 millions de dollars, atteignant 79 % des 177 millions de dollars mobilisés jusqu'à présent dans le cadre de ce guichet de financement. Un seul pays (El Salvador) possède un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en cours.

➤ Au cours de l'exercice 2023, sur les 84 financements de mise en œuvre en cours, 66 (79 %) favorisaient l'égalité des genres dans une ou plusieurs activités. La plupart de ces financements ont été approuvés pendant la mise en œuvre du GPE 2020.

➤ Sur les 67 financements ayant des notes de mise en œuvre disponibles pour l'exercice 2023, 38 (soit 57 %) sont en voie d'atteindre leurs objectifs. La proportion de financements en bonne voie est inférieure de 23 points de pourcentage à la valeur de référence du cadre de résultats de 80 % et demeure aux niveaux observés pendant la pandémie. Cependant, comme la plupart des financements en retard ont pris des mesures ou sont en train de prendre des mesures pour remédier aux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre, ils devraient accélérer la cadence au cours des prochaines années.

➤ Les financements de mise en œuvre du GPE ont permis de distribuer 48 millions de manuels, de former 481 000 enseignants et de construire 6 664 salles de classe au cours de l'exercice 2023. Les nombres atteints depuis l'exercice 2021 dépassent ou se rapprochent des niveaux atteints en cinq ans aux termes du plan stratégique GPE 2020, ce qui s'explique en partie par les bons résultats obtenus par les financements accélérés COVID-19 du GPE.

➤ Depuis le début du GPE 2025, le GPE a atteint 227 millions d'enfants, soit 35 % de tous les enfants en âge d'être scolarisés dans les 68 pays qui bénéficient de financements et qui ont communiqué cette donnée.

INTRODUCTION

Afin d'aider les pays partenaires à mener à bien la transformation de leur système d'éducation, le GPE a mis en place de nouveaux mécanismes de financement dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2025. Ce chapitre porte sur les progrès réalisés dans le déploiement de ces nouveaux mécanismes de financement, en particulier les financements pour le renforcement des capacités du système, les financements pour la transformation du système et l'Accélérateur de l'éducation des filles. Il offre également un aperçu du portefeuille des financements du GPE et rend compte de la performance des financements de mise en œuvre, le plus important mécanisme de financement du GPE. Étant donné que le modèle opérationnel du GPE 2025 est en cours de déploiement, le portefeuille de financements et la performance dont traite ce chapitre reflètent la combinaison de financements approuvés aux termes des modèles opérationnels du GPE 2020 et du GPE 2025.

3.1. PORTEFEUILLE DE FINANCEMENTS

Vue d'ensemble des financements du GPE

Le GPE octroie différents types de financements pour soutenir l'éducation dans les pays partenaires et dans le monde. Le modèle opérationnel du GPE 2025, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du GPE en décembre 2020, a mis en place les cinq mécanismes suivants pour aider les pays partenaires à transformer leur système : 1) le financement pour la transformation du système ; 2) le financement pour le renforcement des capacités du système ; 3) l'Accélérateur de l'éducation des filles ; 4) les capacités stratégiques ; et 5) les mécanismes de financements innovants (cf. le chapitre 4 pour en savoir plus sur l'état d'avancement de ces mécanismes).

Le déploiement des nouveaux mécanismes de financements mis en place par le modèle opérationnel 2025 a progressé de manière inégale. En juin 2023, deux financements pour la transformation du système, un fonds à effet multiplicateur associé à un financement pour la transformation du système, un fonds à effet multiplicateur associé à un Accélérateur de l'éducation des filles, six financements au titre du fonds à effet multiplicateur⁵⁶ et 56 financements pour le renforcement des capacités du système avaient été approuvés⁵⁷.

Autrement dit, 48⁵⁸ des 91 pays éligibles (soit 53 %) ont déjà un financement approuvé pour le renforcement des capacités du système, tandis que seulement trois des 69⁵⁹ pays éligibles (soit 4 %) ont un financement approuvé pour la transformation du système. Bien que le déploiement des financements pour la transformation du système ait été plus lent que prévu (voir la prochaine section pour obtenir plus de détails à ce sujet), les financements pour le renforcement des capacités du système devraient faciliter l'approbation des financements pour la transformation du système. En effet, la plupart de ceux-ci soutiennent la préparation des pactes de partenariat, une étape obligatoire avant de solliciter un financement pour la transformation du système. En juin 2023, 59 % (soit 41) des 69 pays éligibles aux financements pour la transformation du système bénéficiaient d'un financement approuvé pour le renforcement des capacités du système. En raison d'une progression plus lente que prévu dans le déploiement de certains mécanismes de financement, les financements approuvés aux termes du modèle opérationnel du GPE 2025 et en cours d'exécution en juin 2023 ne représentent que 9 %⁶⁰ du portefeuille total de tous les financements en cours (cf. [tableau 3.1](#)).

En s'appuyant sur les enseignements tirés depuis le début du déploiement du nouveau modèle opérationnel,

⁵⁶ L'un des six est un Fonds à effet multiplicateur accéléré.

⁵⁷ Les chiffres dans cette phrase sont cumulatifs et incluent les financements approuvés avant l'exercice 2023. En outre, quatre des approbations de financement pour le renforcement des capacités du système mentionnées correspondent à des financements complémentaires qui s'ajoutent aux financements existants pour le renforcement des capacités du système.

⁵⁸ L'écart entre le nombre de pays ayant des financements pour le renforcement des capacités du système et le nombre de financements approuvés pour le renforcement des capacités du système s'explique ainsi : 1) certains pays (en particulier ceux qui ont des entités infranationales) bénéficient de plusieurs financements, dont certains sont régionaux, donc ils sollicitent plusieurs financements ; et 2) les financements complémentaires sont comptés comme étant des approbations distinctes du financement principal.

⁵⁹ Bien que 70 pays soient éligibles aux financements pour la transformation du système, ce chiffre exclut la République arabe syrienne, car ce pays a converti l'intégralité de son allocation de financement pour la transformation du système en un financement accéléré. Qui plus est, les trois approbations de financement pour la transformation du système concernent le Kenya, le Népal et la Tanzanie (continentale) ; il reste encore un financement pour la Tanzanie (Zanzibar) à approuver, mais il sera tout de même considéré comme faisant partie des trois pays.

⁶⁰ Ce calcul exclut le soutien thématique international et le financement accéléré.

TABLEAU 3.1.**Nombre et montants des financements du GPE en cours d'exécution au 30 juin 2023, tous types de financements confondus**

Type	Nombre	Montant (en USD)	Part du portefeuille global (en %)
Financements approuvés dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2020 et en cours d'exécution en juin 2023			
Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation	12	7 171 158	0,3
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (y compris au titre du fonds à effet multiplicateur)	72	2 109 220 590	77,4
Sous-total : modèle opérationnel du GPE 2020	84	2 116 391 748	77,7
Financements approuvés dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2025 et en cours d'exécution en juin 2023			
Financement pour la transformation du système (y compris au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'Accélérateur de l'éducation des filles)	4	168 300 000	6,2
Financement pour le renforcement des capacités du système	47	41 087 436	1,5
Financement pour la préparation du programme	14	2 987 479	0,1
Sous-total : modèle opérationnel du GPE 2025	65	212 374 914	7,8
Réaction aux situations d'urgence			
Financement accéléré	14	125 050 000	4,6
Appui thématique international			
L'Éducation à voix haute	1	123 884 136	4,5
Partage de connaissances et d'innovations	1	143 457 944	5,3
Financement pour les capacités stratégiques	2	2 274 200	0,1
Total	167	2 723 432 942	100,0

Source : Secrétariat du GPE.

Note : Le nombre et la quantité de financements pour les capacités stratégiques excluent le soutien du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, lequel est considéré comme faisant partie du budget de fonctionnement du Secrétariat.

le Conseil a pris la décision en juillet 2023 d'adapter le modèle et les financements pour optimiser encore davantage les opérations du GPE au niveau des pays et réduire les coûts de transaction. Cette décision consiste notamment à éliminer progressivement les parties variables des financements de mise en œuvre et à augmenter la flexibilité dans la programmation des financements complémentaires. Elle vise également à mettre de côté 2 millions de dollars au titre de financement des capacités du système, expressément pour la préparation des pactes de partenariat, une

étape à laquelle les pays peuvent désormais accéder rapidement et facilement. Ces mesures, associées aux autres actions déjà effectuées par le Secrétariat⁶¹, devraient encore permettre d'accélérer les progrès réalisés pour mettre en œuvre le modèle opérationnel 2025. D'autres adaptations du modèle opérationnel du GPE 2025 sont en cours, en s'appuyant sur divers enseignements et éléments de preuve recueillis dans l'ensemble du partenariat. À la mi-novembre 2023, cinq financements supplémentaires pour la transformation du système avaient été approuvés.

61 Parmi ces actions, citons 1) l'établissement de nouvelles directives relatives à la sélection des agents partenaires, qui peut désormais débiter une fois que l'ébauche du pacte est disponible et s'effectue parallèlement à la rédaction de la version définitive du pacte ; 2) l'établissement, en accord avec l'agent partenaire, des délais attendus pour déposer une requête ; 3) la rationalisation du processus d'examen de la qualité selon une approche fondée sur les risques ; 4) la simplification de la restructuration des parties variables dans les financements du plan stratégique GPE 2020 ; 5) l'instauration d'un modèle universel de requête de financement ; et 6) la mise en place d'un modèle de requête de financement accéléré plus convivial. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, voir le document du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « Statut du portefeuille de financements – Prélecture » (Washington, DC : GPE, juin 2023), <https://www.globalpartnership.org/fr/node/document/download?file=document/file/2023-06-gpe-conseil-statut-portefeuille-financements.pdf>.

En ce qui concerne les autres mécanismes de financement, en décembre 2022, L'Éducation à voix haute et le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations ont reçu des prorogations chiffrées de 60 et 80 millions de dollars, respectivement⁶². Qui plus est, l'exercice 2023 a donné lieu au déploiement des financements pour les capacités stratégiques. Trois initiatives pilotes sont en cours, parmi lesquelles figurent : 1) la capacité stratégique de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ; 2) la capacité stratégique des systèmes éducatifs intégrant le climat ; et 3) le programme de leadership en données sur l'éducation (cf. partie 4.3 du chapitre 4 pour obtenir de plus amples détails à ce sujet).

Portefeuille de financements de mise en œuvre

Les financements de mise en œuvre – soit le financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, les fonds à effet multiplicateur, les financements pour la transformation du système, l'Accélérateur de l'éducation des filles, les financements accélérés réguliers et, précédemment, les financements accélérés COVID-19 du GPE – composent 98 % du total du portefeuille des financements nationaux en cours⁶³. Cette sous-partie porte sur la tendance des approbations, la taille du portefeuille des financements en cours et l'utilisation des fonds de ces financements (cf. la prochaine sous-partie pour en savoir plus sur l'état d'avancement de l'Accélérateur de l'éducation des filles.)

Les approbations des financements de mise en œuvre ont commencé à reprendre, passant de 267 millions de dollars au cours de l'exercice 2022 à 398 millions de dollars au cours de l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation de 49 %. Sur les 20 financements de mise en œuvre approuvés au cours de l'exercice 2023, neuf étaient des financements accélérés d'une valeur de 72 millions de dollars. Sur les 11 restants, sept financements ont été approuvés aux termes du modèle opérationnel du GPE 2025 (deux financements pour la transformation du système, un financement pour la transformation du

système associé au fonds à effet multiplicateur et quatre fonds à effet multiplicateur)⁶⁴.

Bien que l'approbation des financements pour la transformation du système ait été plus lente que prévu, la liste de financements attendus pour l'exercice 2024 est importante : selon les estimations, 27 financements pour la transformation du système devraient être approuvés. Sur les deux étapes qui mènent à l'approbation d'un financement pour la transformation du système (autrement dit, les démarches préalables à l'octroi de financements et les processus de requête de financement), les démarches préalables à l'octroi de financements⁶⁵ ont pris plus longtemps que prévu, ce qui a donné lieu à un déploiement plus lent que prévu. Les démarches préalables à l'octroi de financements auraient dû prendre sept mois, mais celles-ci ont duré 18 mois en moyenne. Toutefois, le rythme des approbations devrait s'accélérer. À la mi-novembre 2023, sauf cinq pays ou entités infranationales dont le financement pour la transformation du système avait déjà été approuvé au cours de l'exercice 2024, 25 avaient effectué les démarches préalables à l'octroi de financements et s'étaient engagés dans les processus de requête de financement, lesquels ont pris moins de temps que les démarches initiales, soit 8 mois en moyenne à ce jour. D'autres pays ou entités infranationales devraient effectuer les démarches préalables à l'octroi de financements à temps, ce qui leur laissera assez de temps pour effectuer les processus de requête de financement d'ici la fin de l'exercice. Si la plupart de ces pays respectent le calendrier prévu⁶⁶ et élaborent leurs programmes conformément à la durée moyenne de sept mois (plus un mois pour l'approbation), 27 financements pour la transformation du système devraient être approuvés au cours de l'exercice 2024. Il resterait donc environ 44⁶⁷ requêtes de financement pour la transformation du système à approuver d'ici la fin du GPE 2025.

La taille du portefeuille des financements de mise en œuvre en cours a légèrement diminué, passant de 2,8 milliards de dollars en juin 2022 à 2,4 milliards de dollars

62 Le GPE a approuvé un financement complémentaire de 80 millions de dollars pour le KIX, avec un cofinancement de 8 millions de dollars du Centre de recherches pour le développement international.

63 Ce total exclut l'appui thématique international.

64 Outre les financements accordés dans le cadre du nouveau modèle opérationnel, les approbations de financements de mise en œuvre en vertu de l'ancien modèle opérationnel comprennent deux réaffectations de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (à la suite d'une annulation de ces financements) et deux approbations de fonds à effet multiplicateur.

65 Les démarches préalables à l'octroi de financements consistent essentiellement en une analyse des facteurs favorables, une évaluation menée par le groupe consultatif technique indépendant et l'approbation des paramètres stratégiques. L'étape de la requête de financement consiste essentiellement à élaborer les programmes. Même si les nouvelles démarches préalables à l'octroi de financements du GPE 2025 semblent avoir entraîné des retards dans l'approbation des financements, celles-ci devraient permettre d'améliorer la qualité des programmes.

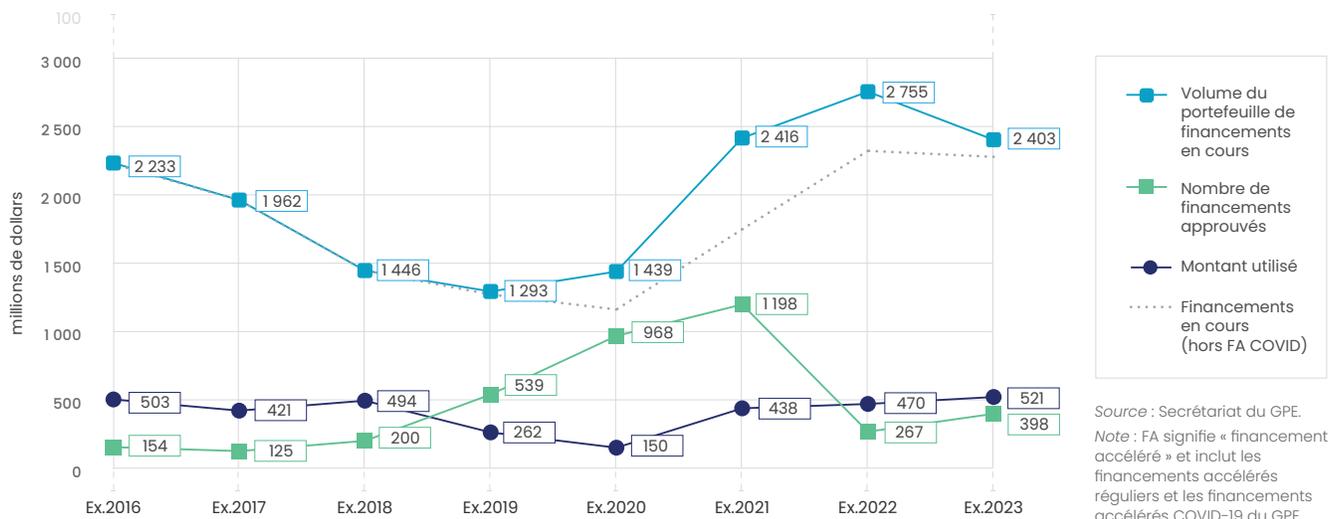
66 En moyenne, 81 % de ces pays sont sur la bonne voie de réaliser les démarches préalables à l'octroi de financements et les processus de requête de financement.

67 Ce chiffre exclut la Syrie qui accède à son financement pour la transformation du système sous forme de financement accéléré et qui est donc exonérée des paramètres stratégiques.

FIGURE 3.1.

Au cours de la dernière année, le nombre d'approbations de financements de mise en œuvre et l'utilisation des fonds ont augmenté, mais le volume des financements en cours d'exécution a diminué.

Montant des financements de mise en œuvre approuvés, utilisation et volume du portefeuille de financements en cours à la fin du mois de juin 2023 (en millions d'USD)



en juin 2023 (cf. figure 3.1). Cette diminution s'explique principalement par la clôture d'un grand nombre de financements au cours de l'exercice 2023. En fait, 53 financements de mise en œuvre d'un montant total de 636 millions de dollars ont été clôturés au cours de l'exercice 2023, dont 44 (83 %) d'un montant total de 391 millions de dollars (61 %) étaient des financements accélérés. Sur ces 44 financements, 33 étaient des financements accélérés COVID-19 du GPE et 11 étaient des financements accélérés réguliers. Ces clôtures, associées au nombre limité d'approbations de financements pour la transformation du système mentionné ci-dessus, ont exercé une pression à la baisse sur la taille du portefeuille.

Au cours des quatre derniers exercices, l'utilisation des fonds a continué d'augmenter progressivement pour atteindre 521 millions de dollars lors de l'exercice 2023, mais n'a pas encore atteint le niveau escompté. À la fin de l'exercice 2023, 44 % de tous les financements de mise en œuvre étaient sur la bonne voie en ce qui concerne l'utilisation des fonds, 18 % accusaient un léger retard tandis que 38 % étaient en retard⁶⁸. Ces financements

plus ou moins en retard (d'une valeur de 1,4 milliard de dollars) auraient dû utiliser 433 millions de dollars pour être considérés en bonne voie, soit environ le double des 203 millions de dollars qu'ils ont utilisés en réalité au cours de l'exercice 2023.

Accélérateur de l'éducation des filles

L'Accélérateur de l'éducation des filles est l'un des nouveaux mécanismes de financements mis en place par le modèle opérationnel 2025. Il s'agit d'un fonds à vocation particulière qui cible les principaux obstacles à l'éducation des filles dans les pays partenaires où les filles accusent le retard le plus important par rapport aux garçons. Fin juillet 2023, un pays (El Salvador) comptait un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en cours et sept autres pays ou entités infranationales –, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Niger⁶⁹, la République démocratique du Congo, la Somalie (Puntland), la Somalie (Somaliland) et le Zimbabwe – avaient obtenu leurs allocations au titre de ce même financement⁷⁰. Le montant total d'engagement à l'égard

⁶⁸ Ces chiffres diffèrent de ceux qui sont présentés dans la sous-partie intitulée « Progrès globaux réalisés pendant la mise en œuvre », car les premiers incluent tous les financements de mise en œuvre (y compris les financements accélérés) et les seconds représentent le pourcentage de financements de mise en œuvre non accélérés en voie d'exécution, ayant produit au moins un rapport sur l'état d'avancement.

⁶⁹ Au Niger, au moment où nous rédigeons ce rapport, la poursuite du développement est en attente en raison des circonstances politiques dans le pays.

⁷⁰ L'allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles est considérée comme « obtenue » quand le Conseil du GPE approuve les paramètres stratégiques.

de ces huit pays s'élève à 140 millions de dollars⁷¹, soit 79 % des 177 millions de dollars mobilisés jusqu'à présent dans le cadre de ce guichet de financement.

El Salvador a entamé la mise en œuvre de son financement qui a pour objectif d'éliminer les stéréotypes de genre préjudiciables dans l'apprentissage préscolaire. Le matériel de lecture et les évaluations des connaissances sur les stéréotypes de genre ont fait l'objet d'un examen et la création d'un nouveau matériel dépourvu de stéréotypes est en cours de réalisation. Le financement du Zimbabwe a été approuvé en juillet 2023. Le programme – qui sera mis en œuvre en partie par une organisation de la société civile, la campagne pour l'éducation des filles (*CAMFED, Campaign for Female Education*), en tant qu'agent partenaire – portera expressément sur le décrochage scolaire chez les filles marginalisées.

Les autres pays sont en train d'élaborer un programme à des fins d'approbation. Par exemple, en République démocratique du Congo, le programme visera à aider les filles dans les zones touchées par les conflits qui présentent un nombre élevé d'enfants déplacés à l'intérieur du pays et de réfugiés, et où les normes en matière de genre et la violence sexiste constituent des obstacles majeurs. La Somalie utilisera son allocation pour remédier aux écarts dans la scolarisation et changer les normes sociales qui sont préjudiciables à l'éducation des filles. Ce travail visera notamment à lever les obstacles économiques à la scolarisation des filles grâce à des subventions par élève et des bourses d'études, tout en augmentant le nombre d'options éducatives de remplacement et en renforçant la disponibilité des enseignantes. L'Éthiopie a l'intention d'utiliser l'Accélérateur de l'éducation des filles pour créer des environnements scolaires conviviaux, ce qui inclut l'accès à l'eau et à l'assainissement, un code de conduite scolaire avec une tolérance zéro pour la violence sexiste et des installations scolaires plus modernes, sensibles au genre et inclusives.

Allocation des financements de mise en œuvre, par domaine prioritaire et niveau d'enseignement

Le Secrétariat du GPE code régulièrement les documents de programme relatifs aux financements pour comprendre la mesure dans laquelle les financements soutiennent les huit domaines prioritaires énoncés dans le GPE 2025, à savoir : l'accès à l'éducation ; l'apprentissage ; l'égalité des genres ; l'inclusion ; l'éducation préscolaire ; l'enseignement et les enseignants ; le volume, l'équité et l'efficacité du financement intérieur ; et la capacité organisationnelle (cf. [annexe D](#) pour obtenir plus d'informations sur la méthodologie). Cette partie présente les résultats du codage des documents de programme relatifs aux 84 financements de mise en œuvre⁷² (d'un montant de 2,5 milliards de dollars) qui étaient en cours d'exécution à un moment donné de l'exercice 2023⁷³. Étant donné que le modèle opérationnel du GPE 2025 est encore en cours de déploiement, tous les financements, sauf quatre, inclus dans l'analyse de la présente partie ont été approuvés avant le GPE 2025⁷⁴.

Au cours de l'exercice 2023, 33,3 % du financement a été alloué à l'enseignement et à l'apprentissage. Les financements en cours ont alloué 8,9 % des fonds à l'accès à l'éducation, 13,7 % à l'apprentissage, 7,4 % à l'égalité des genres (cf. le paragraphe portant sur l'intégration des questions de genre figurant ci-après dans cette sous-partie)⁷⁵, 10 % à l'inclusion, 10,7 % à l'éducation préscolaire, 19,6 % aux enseignants, 4,9 % au financement intérieur et 17 % à la capacité organisationnelle (cf. [figure 3.2](#))⁷⁶. Si l'on compare l'allocation thématique dans les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits (PPFC) et dans les autres pays, les pays non touchés par la fragilité et les conflits ont alloué une part plus importante de leurs fonds à l'éducation préscolaire, tandis que les PPFC ont alloué une part plus importante à l'enseignement et à l'apprentissage (aux niveaux primaire et secondaire). [L'encadré 3.1](#) décrit le soutien du GPE en faveur des efforts de lutte contre le changement climatique.

71 Ce montant inclut la République démocratique du Congo (25 millions de dollars), la Côte d'Ivoire (22,5 millions de dollars), le Salvador (5 millions de dollars), l'Éthiopie (25 millions de dollars), le Niger (25 millions de dollars), la Somalie (Puntland) (18,8 millions de dollars), la Somalie (Somaliland) (6,2 millions de dollars) et le Zimbabwe (12,4 millions de dollars).

72 Les financements de mise en œuvre font référence aux financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, aux fonds à effet multiplicateur et aux financements pour la transformation du système. La présente analyse ne tient pas compte des financements accélérés.

73 Ce chiffre exclut le fonds à effet multiplicateur destiné au Vietnam, en cours d'annulation.

74 Ces quatre financements concernent le Salvador (fonds à effet multiplicateur et Accélérateur de l'éducation des filles), le Kenya (financements pour la transformation du système), le Népal (financements pour la transformation du système) et le Rwanda (fonds à effet multiplicateur).

75 Cette part ne tient pas entièrement compte de la contribution du financement à l'égalité des genres. En effet, une seule activité peut toucher plusieurs domaines prioritaires, auquel cas le coût de l'activité est réparti entre ces domaines prioritaires, conformément à la méthodologie employée pour ces données (cf. [annexe D](#)). Voir la partie suivante, « L'égalité des genres dans les financements de mise en œuvre » pour connaître le montant intégral (c'est-à-dire non réparti) en faveur de l'égalité des genres.

76 Le reste, soit 7,9 % du montant, est consacré à d'autres dépenses, notamment la gestion du programme, les coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre et le montant non alloué.

ENCADRÉ 3.1. Financement du GPE destiné à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets

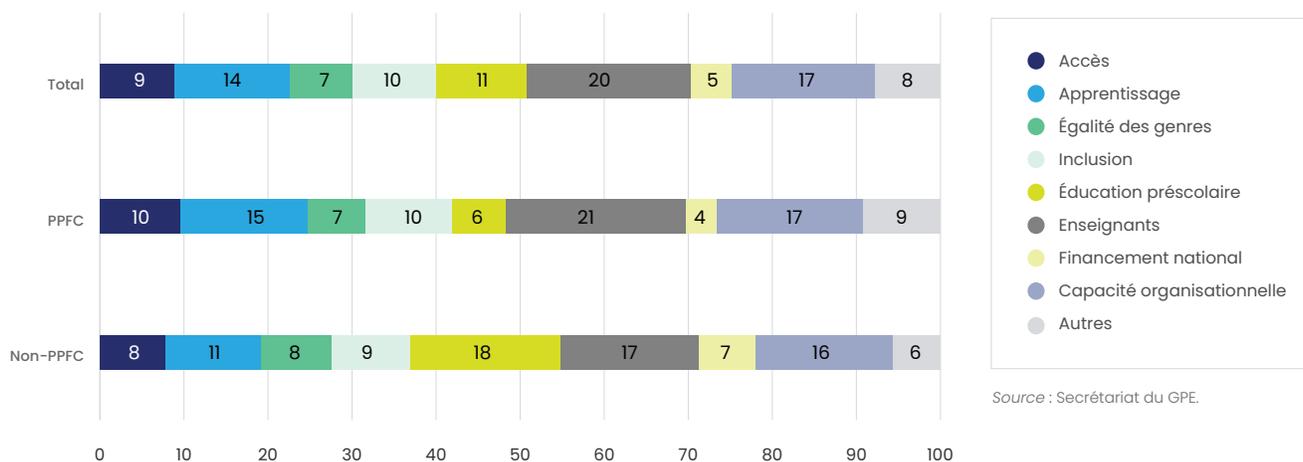
Sur les 84 financements de mise en œuvre en cours d'exécution à un moment donné de l'exercice 2023, 22 soutenaient des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets. En outre, six financements accélérés soutiennent ce domaine. Le financement alloué aux sous-composantes qui soutiennent les activités liées au changement climatique s'élève à 224 millions de dollars. La contribution du financement dans ce domaine peut être répartie de manière générale entre deux axes : 1) intégrer le changement climatique dans les programmes scolaires ou dans la formation professionnelle des enseignants ; et 2) intégrer les enjeux liés au changement climatique dans la construction des écoles, dès la conception. Par exemple, en République démocratique populaire lao, grâce au financement du GPE, les enseignants sont formés aux interventions d'urgence, ainsi qu'à la conservation et aux efficacités des ressources naturelles et l'environnement. En outre, des mesures de conception résistante au changement climatique sont prises en compte lors de la construction des installations préscolaires, comme l'amélioration du drainage pour lutter contre les inondations, la collecte et le recyclage des eaux de pluie dans les zones où l'eau est rare, ainsi que la plantation d'arbres pour protéger les espaces scolaires contre l'érosion et les glissements de terrain. De la même façon, en Somalie, toute nouvelle construction ou rénovation d'école dans le cadre du projet comprendra l'installation de sources d'énergies renouvelables (énergie solaire, par exemple) dans la mesure du possible. Pour obtenir plus d'informations détaillées sur le travail du GPE pour promouvoir des systèmes d'éducation intégrant le climat, se référer à la fiche d'information du GPE sur le changement climatique et l'éducation^a et son rapport annuel 2022^b. Le chapitre 4 du présent rapport aborde également ce sujet dans le cadre des financements pour les capacités stratégiques.

- a. Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « Faire face au changement climatique à travers l'éducation », (Washington, DC : GPE, avril 2023), <https://www.globalpartnership.org/fr/content/fiche-dinformation-faire-face-au-changement-climatique-travers-leducation>.
- b. Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), *Rapport annuel 2022*, (Washington, DC : GPE, 2022), <https://www.globalpartnership.org/fr/content/rapport-annuel-2022>.

FIGURE 3.2.

La part des financements alloués aux domaines prioritaires varie pour les PPF et les non-PPF.

Proportion allouée aux huit domaines prioritaires aux termes du GPE 2025, total des pays, PPF et non-PPF (en %)



Note : Pour plus d'informations sur les montants alloués à chaque domaine prioritaire, veuillez consulter Global Partnership for Education (GPE), "Allocation of implementation grants by priority areas under GPE 2025 and by education levels," (Washington DC: GPE, October 2023), <https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2023-10-gpe-grants-coding-report.pdf>.

Par rapport aux années précédentes, l'allocation du financement pour chaque niveau d'enseignement est restée relativement constante. Dans le cadre de sa présentation de rapports annuelle à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le GPE indique les montants des décaissements estimés pour les différents niveaux d'enseignement. D'après les données transmises pour l'année civile 2022, environ 48 % des financements de mise en œuvre du GPE sont destinés à l'enseignement primaire. De plus, 14 % des financements sont alloués au premier cycle du secondaire, 11 % à l'éducation de la petite enfance et 5 % au deuxième cycle du secondaire⁷⁷.

L'égalité des genres dans les financements de mise en œuvre

Selon le codage des documents de programme de financement effectué par le Secrétariat, sur les 84 financements de mise en œuvre du GPE qui étaient en cours d'exécution pendant l'exercice 2023, 66 (soit 79 %)

prenaient en compte l'égalité des genres dans une ou plusieurs activités. Au total, des activités de financement d'un montant de 830 millions de dollars (soit 33 % du montant total des financements) intégraient l'égalité des genres⁷⁸. Tous ces financements, sauf quatre, ont été approuvés avant le GPE 2025, lequel a exigé de systématiser l'intégration des questions de genre dans tous les financements.

Pour estimer de façon plus précise et plus granulaire la mesure dans laquelle les financements actuels intègrent l'égalité des genres à la conception des programmes, le Secrétariat a mis au point un nouveau système de marqueur de l'égalité des genres (cf. encadré 3.2). En outre, pour veiller à ce que l'égalité des genres soit systématiquement intégrée dans chaque nouveau financement approuvé dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2025, le Secrétariat évalue les notes conceptuelles et suit la proportion de financements qui intègrent l'égalité des genres dès le début de la conception des programmes (cf. encadré 3.3 pour obtenir plus de détails à ce sujet).

ENCADRÉ 3.2. Système de marqueur de l'égalité des genres du GPE

Afin de déterminer dans quelle mesure les financements du GPE contribuent à la promotion de l'égalité des genres, le Secrétariat du GPE vient de mettre au point un système de marqueur de l'égalité des genres. En s'appuyant sur le marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le Comité d'aide au développement de l'OCDE^a, le nouveau système remplacera la façon dont le GPE évalue actuellement à quel point les questions de genre sont intégrées dans ses financements. Il permet d'estimer plus précisément la contribution des financements du GPE à l'égalité entre les genres, en nuanciant les différents niveaux d'intégration des questions de genre dans les financements.

Le système de marqueur de l'égalité des genres du GPE attribue une note allant de 0 à 2 aux sous-composantes d'un programme selon le degré auquel elles visent l'égalité des genres en tant qu'objectif de politique : 0 = non orienté vers l'objectif ; 1 = égalité des genres ciblée à titre d'objectif significatif ; et 2 = égalité des genres ciblée à titre d'objectif principal. L'annexe E donne la définition de chaque note et des exemples d'activités qui correspondent à chacune d'elles. À l'heure où nous rédigeons ce rapport, le système de notation fait l'objet d'une mise à l'essai, et les résultats de l'analyse seront présentés dans les futurs rapports sur les résultats.

a. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE » (Paris : OCDE, décembre 2016), <https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf>.

77 Les 22 % qui restent sont 19 % pour un niveau d'enseignement non spécifié (par exemple, soutien à la politique éducative et à la gestion administrative) et 3 % pour d'autres niveaux et catégories d'éducation (par exemple, l'éducation des adultes).

78 Dans la partie précédente, il était indiqué que le montant alloué à l'égalité des genres ne tenait pas entièrement compte de la contribution du financement à l'égalité des genres, car une activité peut toucher plusieurs domaines prioritaires, auquel cas le coût de l'activité est réparti entre ces domaines prioritaires. Le montant intégral (c'est-à-dire non réparti) en faveur de l'intégration de l'égalité des genres s'élève à 830 millions de dollars (soit 33 % du montant total des financements) comme indiqué dans cette partie.

ENCADRÉ 3.3. L'intégration systématique des questions de genre dans la conception des programmes

Le Secrétariat du GPE évalue les notes conceptuelles au début de l'élaboration des programmes afin de déterminer si leur conception tient suffisamment compte de l'égalité des genres et pour identifier les financements qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire^a. Les résultats de l'évaluation sont agrégés de manière à rendre compte d'un nouvel indicateur (la proportion de financements qui tiennent suffisamment compte de l'égalité des genres dès le début de la conception des programmes)^b.

Sur les 11 premiers pays évalués à la fin du mois de juillet 2023, sept étaient sur la bonne voie au début de la préparation des programmes et quatre étaient considérés comme en retard. Ces derniers devaient accorder une plus grande attention à l'égalité des genres et avaient besoin de financement supplémentaire. Pour les quatre pays considérés en retard, l'agent partenaire, les partenaires et le Secrétariat du GPE ont mobilisé un financement supplémentaire pour veiller à ce que la conception de tous les programmes réponde aux normes en matière d'égalité des genres avant d'être soumis pour approbation. L'indicateur continuera d'être présenté dans les prochains rapports sur les résultats.

a. Cet indicateur de processus, qui s'appuie sur la première étape du processus d'examen de la qualité, ne reflète pas nécessairement les caractéristiques du programme à un stade ultérieur.

b. L'indicateur fait l'objet d'un suivi cumulatif (tous les programmes examinés en vertu du GPE 2025) et sera déclaré sur une base continue de 12 mois.

3.2. PERFORMANCE DES FINANCEMENTS DU GPE (Indicateurs 14ia et 14ib)

État d'avancement global pendant la mise en œuvre

L'indicateur 14ia du cadre de résultats du GPE suit la proportion de financements de mise en œuvre du GPE qui atteignent leurs objectifs au cours de la mise en œuvre. Les financements sont jugés en bonne voie d'atteindre leurs objectifs si la mise en œuvre globale et l'utilisation des fonds sont toutes deux en bonne voie, conformément aux normes de suivi des financements du GPE⁷⁹. Cet indicateur couvre les financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, les financements au titre du fonds à effet multiplicateur et les financements pour la transformation du système.

Sur les 67 financements ayant des notes de mise en œuvre disponibles pour l'exercice 2023, 38 (soit 57 %) sont en voie d'atteindre leurs objectifs globaux. La proportion de financements en bonne voie a légèrement baissé puisqu'elle s'élevait à 64 % lors de l'exercice 2022, annulant les progrès réalisés cette année-là et retrouvant les niveaux atteints lors des exercices 2020 et 2021, lesquels reflétaient l'impact de la pandémie de COVID-19 (cf. figure 3.3).

Bien que la proportion de financements en bonne voie soit la plus faible jamais enregistrée depuis le début du GPE 2020, il y a des signes prometteurs dans l'avancement de ces derniers. Sur les 29 financements jugés en retard au cours de l'exercice 2023, plus de la moitié (16, soit 55 % de tous les financements en retard) ont reçu cette évaluation en raison d'un retard dans l'utilisation des fonds, même si la mise en œuvre était en bonne voie d'exécution⁸⁰.

79 Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « Modèle de rapport annuel sur l'état d'avancement : Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation » (Washington, DC : GPE, mai 2022), <https://www.globalpartnership.org/fr/content/financement-mise-oeuvre-programme-sectoriel-education-modele-rapport-avancement>. L'évaluation de l'état d'avancement global de chaque financement se fait en quatre étapes. Premièrement, l'agent partenaire attribue une note globale de mise en œuvre dans le rapport sur l'état d'avancement du financement. L'évaluation se fait sur une échelle de six points allant de très satisfaisant à très insatisfaisant, définis dans le modèle de rapport sur l'état d'avancement. Deuxièmement, le Secrétariat recoupe cette évaluation avec d'autres éléments probants disponibles (par exemple, le rapport de mission, l'aide-mémoire) et la convertit ensuite afin de classer le financement dans une des catégories suivantes : « en bonne voie » ou « en retard » (les appréciations « modérément satisfaisantes » ou supérieures sont associées à la catégorie « en bonne voie »). Troisièmement, le Secrétariat détermine la note d'utilisation du financement en fonction du rapport sur l'utilisation des fonds transmis par l'agent partenaire. L'utilisation du financement est jugée en bonne voie si, à la fin de l'exercice, la période écoulée ne dépasse pas de plus de 25 points de pourcentage le montant des fonds utilisés. Quatrièmement, le Secrétariat évalue l'état d'avancement global en combinant les évaluations de la mise en œuvre et de l'utilisation du financement. Le financement est jugé en bonne voie si la mise en œuvre et l'utilisation sont toutes deux en bonne voie.

80 Les 16 financements sont le Bangladesh, les Caraïbes, l'Éthiopie (financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation), l'Éthiopie (fonds à effet multiplicateur), le Ghana, la Guinée-Bissau (approuvé en 2018), la République kirghize, la République centrafricaine, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sud Soudan, la Syrie, la Tanzanie (Zanzibar), l'Ouzbékistan, le Vanuatu et la République du Yémen.

FIGURE 3.3.

La part de financements en bonne voie a baissé après une légère amélioration par rapport aux niveaux COVID-19.
Proportion de financements classés « en bonne voie » de manière globale, dans l'ensemble et dans les PPFC, Ex. 2016 à Ex. 2023 (en %)



Source: GPE Secretariat.

Source : Secrétariat du GPE.

Note : La méthodologie pour cet indicateur a été légèrement modifiée durant l'exercice 2022 afin de garantir la cohérence des notes de mise en œuvre dans l'ensemble du portefeuille. La proportion de financements en bonne voie et le nombre de financements inclus dans l'analyse sont différents de ceux indiqués dans les rapports sur les résultats antérieurs et dans d'autres rapports pour certaines années, car la nouvelle analyse a exclu certains financements accélérés par souci de cohérence avec la méthodologie de l'indicateur 14ia du cadre de résultats du GPE 2025.

Ces financements ont rencontré des problèmes qui ont retardé la mise en œuvre au début du programme (par exemple, fermeture d'école en raison de la pandémie de COVID-19, retard dans l'établissement de l'unité de gestion de projets, etc.). Au cours de cet exercice, cependant, le rythme de la mise en œuvre s'est accéléré, tandis que l'utilisation des fonds, qui a été reportée en raison d'un retard initial de mise en œuvre, est encore à la traîne – ce qui explique son classement « en retard ». Dans quatre autres financements, seule la mise en œuvre est en retard, contrairement à l'utilisation des fonds⁸¹, mais la plupart d'entre eux ont commencé à accélérer le rythme de la mise en œuvre. Les neuf autres financements étaient en retard à la fois sur le plan de l'utilisation des fonds et sur le plan de la mise en œuvre⁸². Les gouvernements et les agents partenaires coopèrent en vue de relancer la mise en œuvre⁸³.

Les raisons pour lesquelles la mise en œuvre des financements et l'utilisation des fonds connaissent des retards sont diverses. Après avoir analysé les financements en retard des exercices 2014 à 2023, le Secrétariat a conclu que la principale cause des retards de mise en œuvre est l'approvisionnement. Ensuite, il cite la pandémie, des problèmes dans la phase qui précède la mise en œuvre, des problèmes liés à la gestion des programmes, et enfin, des problèmes de coordination et de conception de programme. Ces dernières années, un plus grand nombre de financements ont également été touché par l'instabilité politique (par exemple, Guinée-Bissau, Mali, Myanmar, République centrafricaine et Soudan). En outre, diverses analyses réalisées par le Secrétariat montrent une tendance à enregistrer des retards prolongés quand les financements connaissent des délais dans les premières années du programme⁸⁴. Cette tendance explique la proportion

81 Les quatre sont le Laos, le Mali, le Pakistan (Balouchistan) et le Pakistan (Punjab). Le Secrétariat a revu à la baisse la note de mise en œuvre du Mali.

82 Les neuf financements en retard sont l'Érythrée, la Guinée-Bissau, le Honduras, Madagascar, la Micronésie, le Myanmar, les Îles du Pacifique, le Soudan et le Timor-Leste. Le Secrétariat du GPE a revu à la baisse les notes de mise en œuvre de quatre de ces financements (le Honduras, les Îles du Pacifique, la Micronésie et le Soudan) et deux (le Myanmar et la Guinée-Bissau) n'avaient pas de rapports sur l'état d'avancement disponibles.

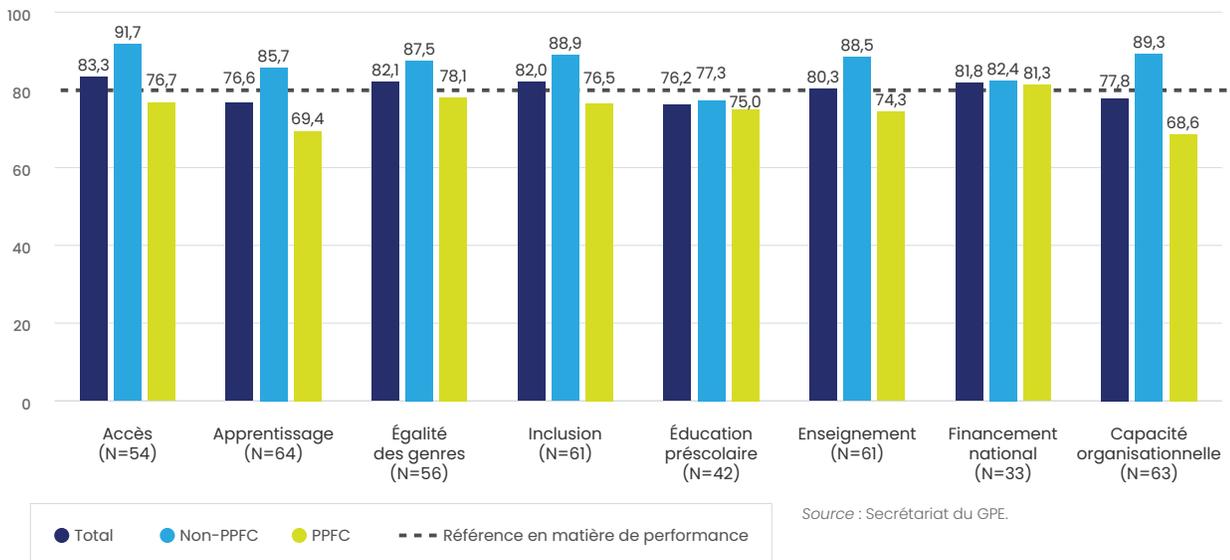
83 Au Myanmar, cependant, une solution est très improbable en raison de la pause continue de décaissement par l'agent partenaire. Le programme devrait être clôturé et le reste de l'allocation, annulé.

84 Par exemple, le Secrétariat a analysé 61 financements clôturés qui avaient été approuvés après décembre 2011. L'analyse démontre que s'il s'écoule 4,5 mois ou plus entre l'approbation d'un financement et sa mise en vigueur, il est probable que ce financement s'effectuera en 4,5 années ou plus. La politique de financement du GPE stipule que la durée d'un financement devrait se situer entre trois et quatre ans. Un examen récent des rapports de fin d'exécution (cf. encadré 3.5 pour obtenir plus d'informations détaillées à ce sujet) a confirmé cette tendance en analysant les scénarios ressortant des rapports de fin d'exécution soumis pour les financements qui avaient enregistré des retards importants de mise en œuvre.

FIGURE 3.4.

La proportion de financements en bonne voie approchait la valeur de référence de 80 % pour tous les domaines prioritaires.

Proportion de financements en bonne voie, par domaine prioritaire du GPE 2025, dans tous les pays, dans les PPFC et dans les non-PPFC, Ex. 2023 (en %)



élevée persistante de financements qui accusent un retard ces dernières années : le pic d’approbations au cours des dernières années du GPE 2020 a coïncidé avec la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné des retards dans les premières étapes de la mise en œuvre de ces financements.

Ces dernières années, le Secrétariat a mis en œuvre plusieurs mesures pour renforcer davantage le suivi des financements. Parmi ces mesures figurent : 1) la création d’une équipe chargée des opérations de financement, une équipe autonome qui se consacre exclusivement aux aspects administratifs des financements, notamment la cohérence des rapports et du suivi portant sur la mise en œuvre des programmes ; 2) la mise en place de modèles normalisés de rapports visant à renforcer les pratiques en matière de présentation de rapports, surtout concernant les problèmes de mise en œuvre ; 3) le lancement de plusieurs outils de technologie de l’information pour produire les rapports et assurer le suivi des financements, afin de faciliter

la gestion des connaissances sur la performance des financements ; et 4) l’organisation de réunions semestrielles portant sur le portefeuille de financements avec chaque agent partenaire. Conjointement, ces mesures ont permis de renforcer davantage la responsabilité mutuelle dans la mise en œuvre des financements et de mieux armer le Secrétariat pour aider les gouvernements et les agents partenaires à mettre en œuvre les financements de manière plus efficace.

Progrès réalisés par domaine prioritaire

L’indicateur 14ia du cadre de résultats du GPE mesure également la proportion de financements de mise en œuvre en bonne voie de réalisation des objectifs pour chacun des huit domaines prioritaires du GPE 2025⁸⁵. Au cours de l’exercice 2023, la proportion de financements en bonne voie approchait la valeur de référence de 80 % pour tous les domaines prioritaires⁸⁶, avec peu de variation entre eux (cf. figure 3.4). La proportion de

85 Plusieurs étapes sont nécessaires pour évaluer les progrès réalisés par domaine prioritaire. Premièrement, les agents partenaires attribuent une note sur une échelle à six points (de « très satisfaisant » à « très insatisfaisant ») pour évaluer le niveau d’avancement de chaque composante du financement dans le cadre du rapport annuel qu’ils produisent sur les financements. Deuxièmement, le Secrétariat recoupe les notes attribuées à la composante par l’agent partenaire et donne ses propres notes. Troisièmement, le Secrétariat associe la note de mise en œuvre attribuée à chaque composante du financement à son ou ses domaines prioritaires respectifs. Quatrièmement, un financement est jugé en bonne voie pour atteindre les objectifs dans un domaine prioritaire si plus de 50 % du montant total des composantes du financement alloué au domaine prioritaire a été jugé au moins modérément satisfaisant.

86 Cette proportion est supérieure à celle des financements en voie d’atteindre les objectifs mentionnés dans la partie précédente, car l’état d’avancement global du financement tient compte de l’état de la mise en œuvre et de l’utilisation des fonds. Cet indicateur ne tient compte que de l’état de la mise en œuvre.

financements en bonne voie pour atteindre les objectifs était plus faible dans les PPF, et ce dans tous les domaines prioritaires.

En ce qui concerne la part des coûts des composantes classées en bonne voie ou en retard, l'enseignement et l'apprentissage ainsi que la capacité organisationnelle représentaient une part plus importante du montant de financement jugé en retard que les autres domaines prioritaires⁸⁷. Notamment, dans le domaine prioritaire de l'apprentissage, une proportion élevée de financements qui étaient jugés en retard avaient investi dans le développement des programmes scolaires ou la distribution de manuels. Les rapports sur l'état d'avancement des agents partenaires ont tendance à noter des retards en ce qui concerne le processus de développement ou d'approbation des programmes scolaires. Pour certains financements, ces retards affectent le processus suivant qui consiste à fournir des manuels scolaires ou à former les enseignants sur les nouveaux programmes. Dans leurs rapports sur l'état d'avancement, les agents partenaires soulignent également des retards dans les activités liées aux systèmes d'information pour la gestion de l'éducation, à la décentralisation et au développement des capacités des directeurs d'établissement scolaire, autant d'éléments qui font partie du développement de la capacité organisationnelle dans le cadre de codage du GPE 2025.

État d'achèvement des financements

L'indicateur 14ib du cadre de résultats mesure la proportion de financements de mise en œuvre qui ont atteint leurs objectifs à l'issue de la mise en œuvre. Un financement est considéré avoir atteint les objectifs globaux visés à son terme si son efficacité est au minimum qualifiée de « substantielle » ou d'« élevée » selon les normes définies dans les rapports de fin d'exécution du GPE⁸⁸. La valeur de l'indicateur est calculée de manière cumulative pour tous les financements qui ont soumis des rapports de fin d'exécution depuis l'exercice 2022, la première année de communication sur cet indicateur. Comme l'état de la mise en œuvre des financements dont il est objet dans la partie précédente, cet indicateur mesure la proportion

de financements qui ont atteint l'objectif global à l'issue de la mise en œuvre et ceux qui ont atteint les objectifs pour chacun des huit domaines prioritaires en vertu du GPE 2025. Les financements pris en compte pour établir la valeur de l'indicateur pour cette année sont les financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et le fonds à effet multiplicateur (cf. encadré 3.4 pour la fin de l'exécution des financements accélérés COVID-19 du GPE).

Depuis le début de l'exercice 2022, 10 financements⁸⁹ ont soumis des rapports de fin d'exécution. La performance de ces financements a été classée comme étant « substantielle » ou « élevée » pour tous les financements sauf l'Afghanistan. Le financement de l'Afghanistan était en voie d'atteindre ses objectifs, mais il a été annulé après la prise de pouvoir par les Talibans en août 2021 et avant qu'il ait pu atteindre ses objectifs dont la date prévue d'achèvement était 2024. L'efficacité globale pour tous les autres financements a été jugée « élevée » pour trois financements et « substantielle » pour six financements. Pour l'exercice 2023, la proportion de financements disposant de rapports de fin d'exécution qui avaient atteint leurs objectifs s'élève à 90 %.

Pour évaluer l'état d'avancement des financements selon les huit domaines prioritaires, l'évaluation de l'efficacité d'une composante est mise en correspondance avec les domaines prioritaires auxquels la composante contribue. Dans un domaine prioritaire, un financement de mise en œuvre est considéré avoir atteint ses objectifs si plus de 50 % du montant total des financements dans l'ensemble des composantes pertinentes est jugé « substantiel » ou « élevé ».

En ce qui concerne les dix financements qui ont soumis des rapports de fin d'exécution, la plupart ont atteint leurs objectifs dans tous les domaines prioritaires. Pour tous les domaines prioritaires, seulement un financement (l'Afghanistan) n'a pas atteint l'objectif (cf. tableau 3.2), sauf dans le domaine prioritaire de l'apprentissage. Dans ce domaine, le Kenya n'a pas atteint non plus ses objectifs qui visaient à améliorer les compétences des élèves en mathématiques dans les petites classes.

87 La proportion de coûts de composante « en bonne voie » se répartit comme suit : 88 % pour l'accès, 79 % pour l'apprentissage, 87 % pour l'égalité des genres, 86 % pour l'inclusion, 83 % pour l'éducation préscolaire, 79 % pour l'enseignement, 84 % pour le financement national et 77 % pour la capacité organisationnelle.

88 Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation : modèle de rapport de fin d'exécution des projets », (Washington, DC : GPE, janvier 2022), <https://www.globalpartnership.org/fr/content/financement-mise-oeuvre-programme-sectoriel-education-modele-rapport-fin-execution-projets>. On entend par efficacité la mesure dans laquelle le projet a atteint (ou devrait atteindre) ses objectifs au moment de la clôture du financement, et dans laquelle les résultats peuvent être attribués de manière plausible aux activités du projet. L'efficacité est notée sur une échelle à 4 niveaux : élevée, substantielle, modeste et négligeable. L'efficacité du projet est jugée « substantielle » lorsque le projet a atteint presque entièrement ses objectifs ou qu'il est susceptible de les atteindre.

89 Les 10 financements concernent les pays suivants : Afghanistan, Cambodge, Kenya, RDP lao, Malawi, Lesotho, Népal, République démocratique du Congo, République du Yémen et Zimbabwe.

L'état d'avancement des dix financements clôturés qui ont soumis des rapports de fin d'exécution à ce jour dans le cadre du GPE 2025 concorde de manière générale avec la performance de l'ensemble des financements clôturés visés par l'examen du Secrétariat portant sur les rapports de fin d'exécution (cf. encadré 3.5)⁹⁰. Pour la plupart des financements, l'efficacité globale se situait dans la catégorie « satisfaisante », mais en examinant de plus près la performance des financements dans différents domaines, on constate certaines difficultés.

Par exemple, les dix financements ont été prolongés de 22 mois en moyenne, ce qui indique des difficultés dans l'efficacité de la mise en œuvre. Les rapports de fin d'exécution indiquent également des difficultés dans la capacité à enregistrer des améliorations mesurables concernant les résultats d'apprentissage, des problèmes dans la collecte des données de suivi et d'évaluation des projets en temps voulu et le besoin d'une plus grande souplesse pour adapter la conception des projets dans les PFC.

TABLEAU 3.2.

La plupart des financements ont atteint leurs objectifs dans tous les domaines prioritaires.

Proportion de financements qui ont atteint leurs objectifs, selon les huit domaines prioritaires aux termes du GPE 2025, Ex. 2023 (N=10)

	Accès	Apprentis- sage	Égalité des genres	Inclusion	Éducation préscolaire	Enseigne- ment	Finance- ment national	Capacité organisa- tionnelle
Nombre de financements soutenant le domaine prioritaire	9	10	7	9	6	10	9	10
Nombre de financements qui ont atteint l'objectif	8	8	6	8	5	9	8	9
Proportion de financements qui ont atteint l'objectif (en %)	89	80	86	89	83	90	89	90

Source : Secrétariat du GPE.

⁹⁰ En partie parce que quatre financements inclus dans l'examen sont également pris en compte dans l'établissement de l'indicateur 14ib.

ENCADRÉ 3.4. Fin de l'exécution des financements accélérés COVID-19 du GPE

À la fin de décembre 2022, les 67 financements accélérés COVID-19 du GPE avaient été clôturés. Ces financements ont aidé 66 pays partenaires à atténuer l'impact des fermetures d'école et à renforcer la résilience des systèmes d'éducation. Le montant total de ces 67 financements se chiffrait à 474 millions de dollars, les allocations individuelles par pays allant de 750 000 dollars à 20 millions de dollars, en fonction de la taille de la population d'âge scolaire dans chaque pays. La période moyenne de financement était de 22,1 mois.

En juillet 2023, date limite du présent rapport, 60 financements avaient soumis leurs rapports de fin d'exécution. Voici quelques faits saillants des résultats présentés.

- **Les programmes d'enseignement à distance et à la maison** ont touché 100 millions d'enfants dans le cadre de 53 financements, soit 20 % de la population totale d'âge scolaire dans les pays qui ont déclaré ce chiffre^a. Sur ces 53 financements, 43 ont déclaré le nombre de filles concernées, pour un total de 30 millions, soit 48 % de tous les enfants concernés dans le cadre de ces 43 financements.
- **Des repas à l'école et/ou des kits d'hygiène** ont été distribués à 21 millions d'enfants dans le cadre de 19 financements.
- **Les campagnes de sensibilisation** ont touché 59 millions d'enfants dans le cadre de 31 financements. Ces campagnes ont pour but de réduire les répercussions négatives des fermetures d'école, tels que les effets psychologiques, la violence sexiste et les problèmes découlant de normes sociales inégalitaires.
- **La formation professionnelle des enseignants sur les méthodes d'enseignement** a touché plus de 722 000 enseignants dans le cadre de 38 financements.
- **La formation professionnelle des enseignants sur les programmes accélérés** a bénéficié à 397 000 enseignants dans le cadre de 18 financements.
- Plus de 176 000 écoles ont été dotées de **normes minimales d'hygiène** en prévention de la pandémie du COVID-19 par le biais de 45 financements.
- **Des évaluations des acquis scolaires** ont été réalisées pour 21 millions d'enfants dans le cadre de 19 financements, afin d'évaluer les pertes d'apprentissage causées par les fermetures d'école.

La brochure du GPE intitulée « Récits de résilience durant la pandémie de COVID-19 » rapporte la façon dont huit pays partenaires, bénéficiant d'un financement du GPE, ont géré l'impact de la pandémie sur leurs systèmes d'éducation^b. Une évaluation sommative est en cours de préparation. Les résultats seront disponibles en décembre 2023.

Note : Les nombres présentés dans cet encadré ne correspondent pas aux nombres d'enseignants formés et d'enfants bénéficiaires déclarés dans une autre partie du chapitre, pour les raisons suivantes : 1) le nombre d'enseignants formés déclarés dans l'autre partie renvoie au nombre d'enseignants formés en un an au cours de l'exercice 2023 ; 2) les nombres d'enseignants et d'enfants bénéficiaires déclarés dans l'autre partie utilisent le nombre le plus élevé déclaré entre tous les indicateurs pour éviter le double comptage ; et 3) pour les sept financements qui n'ont pas produit de rapport de fin d'exécution, les nombres d'enseignants et d'enfants bénéficiaires déclarés dans l'autre partie proviennent du dernier rapport sur l'état d'avancement. Voir l'**annexe I** pour le détail de la méthodologie utilisée pour établir le nombre d'enfants qui bénéficient de financements du GPE.

a. Pour l'enseignement préscolaire, jusqu'au deuxième cycle du secondaire.

b. Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « Récits de résilience durant la pandémie de COVID-19 : Comment les enfants ont pu continuer à apprendre grâce au soutien du GPE », (Washington, DC : GPE, juin 2022), <https://www.globalpartnership.org/fr/content/recits-de-resilience-durant-la-pandemie-de-covid-19>.

ENCADRÉ 3.5. Principaux résultats de l'examen des rapports de fin d'exécution des financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du GPE

Le Secrétariat a récemment examiné 26 rapports de fin d'exécution soumis entre 2019 and 2022^a. Le but de cet examen était d'évaluer la performance des programmes clôturés, selon trois dimensions : la pertinence, l'efficacité et l'efficience. L'examen a adapté les méthodologies utilisées dans le cadre d'examen similaires demandés par le Secrétariat en 2019^b. Cet examen documentaire et interne n'a pas fait appel à des entretiens ou à des questionnaires auprès des pays partenaires. Compte tenu des sources d'information visées, l'examen s'est principalement concentré sur ce que les financements avaient permis de réaliser et pas nécessairement sur la façon dont ils interagissaient avec le système éducatif.

Sur le plan de la pertinence, les rapports de fin d'exécution montrent que tous les programmes étaient alignés sur les plans sectoriels de l'éducation de leur pays, ainsi que sur les objectifs permanents du GPE qui consistent à améliorer les résultats d'apprentissage, et à promouvoir l'équité et l'inclusion. Le plus grand nombre de programmes portaient sur l'apprentissage, suivi de l'accès à l'éducation et de la capacité organisationnelle. Dans le domaine de l'apprentissage, tous les objectifs, sauf un, visaient à améliorer les résultats d'apprentissage. Cependant, moins de la moitié de ces objectifs avaient un indicateur permettant de mesurer les progrès réalisés sur le plan des résultats d'apprentissage au moyen d'évaluations des acquis scolaires. Les autres objectifs des programmes utilisaient une mesure indirecte (par exemple, les taux d'achèvement du primaire) ou mesuraient les résultats au niveau des réalisations (par exemple, le nombre d'enseignants formés) ou les résultats au niveau de résultats intermédiaires (par exemple, le renforcement des compétences des enseignants formés), mais ne mesuraient pas l'amélioration des résultats d'apprentissage dans leur cadre de résultats.

En ce qui concerne l'efficacité, tous les programmes ont atteint la plupart de leurs objectifs. Cependant, si l'on observe le taux de réalisation des objectifs des programmes individuels, sur les 46 objectifs disposant d'évaluations de l'efficacité validées de façon indépendante, huit objectifs ont enregistré une performance modérée. Sept des huit objectifs visaient à améliorer les résultats d'apprentissage et un visait à améliorer l'équité dans l'accès à l'éducation. Les objectifs des programmes ont été jugés « modérés » non seulement en raison de leur faible état d'avancement, mais également en raison de problèmes liés aux données et aux mesures. L'analyse de l'atteinte des objectifs des programmes a également révélé que l'apprentissage représentait la part la plus faible des indicateurs satisfaisant aux cibles.

Sur les 18 programmes disposant d'évaluations de l'efficience validées de façon indépendante, plus de la moitié (10 sur 18) affichaient des scores faibles sur le plan de l'efficience globale. Presque tous les programmes ont prolongé leurs dates de fin d'exécution, avec 18 mois de prorogation en moyenne. Les principaux facteurs des retards de mise en œuvre sont en lien avec l'approvisionnement, par exemple, le manque de personnel chargé des achats possédant de solides connaissances techniques et administratives, ou l'absence de marge de manœuvre.

Le Secrétariat s'est penché sur la voie à prendre, compte tenu des conclusions de son examen. Parmi les domaines d'action possibles : mieux comprendre les facteurs de réussite concernant les interventions axées sur l'amélioration des résultats d'apprentissage ; trouver des moyens d'identifier les mesures, les indicateurs et les cibles qui conviennent, en particulier en ce qui concerne les résultats d'apprentissage ; mieux utiliser les enseignements tirés d'un financement clôturé lors du lancement d'un nouveau financement dans un même pays ; et trouver de meilleurs moyens de soutenir l'approvisionnement dans les financements.

a. Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), *Examen des rapports d'achèvement des Financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation du Partenariat mondial pour l'éducation (2019-2022)*, (Washington, DC : GPE), <https://www.globalpartnership.org/fr/content/examen-rapports-fin-execution-financements-mise-oeuvre-programmes-sectoriels-education>.

b. J. H. Gaubatz, « Examen des rapports d'achèvement des Financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation du Partenariat mondial pour l'éducation : 2016-2018 », (Washington, DC : GPE, décembre 2019), https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2020-01-15-GPE-Review-of-Completion-Report-for-GPE-programs_0.pdf ; Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « *Review of Value for Money Analyses in Closed GPE Education Sector Program Implementation Grants* », (Washington DC : GPE, août 2019), <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/2019-10-07-gpe-review-of-value-for-money-analyses.pdf> (en anglais).

Distribution de manuels scolaires, formation professionnelle des enseignants, et construction et réhabilitation de salles de classe

Il est depuis longtemps reconnu que les manuels scolaires, des enseignants formés de façon professionnelle et de bonnes conditions matérielles d'apprentissage sont indispensables pour garantir une éducation de qualité. Les financements de mise en œuvre du GPE ont toujours soutenu la distribution de manuels scolaires, la formation professionnelle des enseignants et la construction de salles de classe. Selon les informations communiquées par les agents partenaires, au cours de l'exercice 2023⁹¹, 48 millions de manuels scolaires ont été distribués, 481 000 enseignants ont été formés et 6 664 salles de classe ont été construites ou réhabilitées dans le cadre des financements de mise en œuvre (cf. [annexe F](#) pour obtenir les chiffres non arrondis). Cinquante-neuf pour cent (soit 28 millions) de tous les manuels scolaires distribués, 71 % (soit 342 000) de tous les enseignants formés et 86 % (soit 5 723) de toutes les salles de classe construites ou réhabilitées étaient dans des PFC.

Bien que ces trois chiffres aient diminué au cours de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 (cf. [annexe G](#)), les chiffres obtenus au cours des trois années du GPE 2025 ont déjà dépassé ou approché les chiffres obtenus au cours des cinq années visées par le plan stratégique GPE 2020 (cf. [tableau 3.3](#)). Ces chiffres varient d'une année sur l'autre, selon le nombre de financements soutenant chaque domaine, le nombre de financements déclarant les chiffres obtenus sur le terrain et l'étendue des activités achevées dans le cadre de chaque

financement. Au cours de l'exercice 2023, le nombre d'enseignants formés a été particulièrement affecté par la clôture de tous les financements accélérés COVID-19 (cf. la partie intitulée « Portefeuille de financements de mise en œuvre »)⁹². Néanmoins, les financements atteignent ces chiffres à un rythme plus rapide dans le cadre du GPE 2025 que celui du GPE 2020. Depuis le début du GPE 2025, 21 034 salles de classe ont été construites ou réhabilitées (dépassant de 25 % les 16 837 salles de classe construites pendant le GPE 2020), 1,4 million d'enseignants ont été formés (soit 92 % du 1,6 million d'enseignants formés pendant le GPE 2020) et 123 millions de manuels scolaires ont été distribués (soit 79 % des 156 millions de manuels scolaires distribués pendant le GPE 2020). Les financements accélérés COVID-19 du GPE représentaient 46 % de tous les manuels scolaires distribués et 62 % de tous les enseignants formés pendant la période visée par le GPE 2025.

Nombre d'élèves bénéficiant d'un financement du GPE

Depuis le début du GPE 2025, le GPE fait un suivi du nombre d'élèves qui bénéficient de ses financements de mise en œuvre. Ce nombre est établi sur la base des informations communiquées par les agents partenaires sur le nombre d'élèves qui ont participé directement aux activités du projet, qui ont reçu des incitations ou des services soutenus par le projet ou qui ont par ailleurs bénéficié des interventions du projet dans le cadre des financements de mise en œuvre du GPE (cf. [annexe H](#) pour obtenir plus d'informations sur la méthodologie). Les financements de mise en œuvre qui communiquent

TABLEAU 3.3.

Nombre de manuels scolaires distribués, d'enseignants formés et de salles de classe construites ou réhabilitées, GPE 2020 et GPE 2025

	Nombre atteint au cours des cinq années du GPE 2020 (2016–2020)	Nombre atteint au cours des trois années du GPE 2025 (2021–2023)
Nombre de manuels distribués	155 715 890	123 052 602
Nombre d'enseignants formés	1 570 909	1 448 472
Nombre de salles de classe construites/ réhabilitées	16 837	21 034

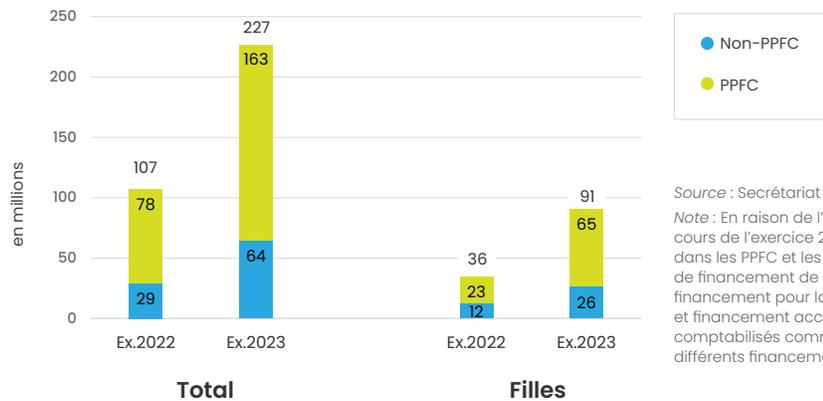
Source : Secrétariat du GPE.

⁹¹ Cette partie indique le nombre de manuels scolaires distribués, d'enseignants formés et de salles de classe construites ou réhabilitées au cours des douze mois couverts par les rapports sur l'état d'avancement ou de fin d'exécution des financements soumis au cours de l'exercice 2023. Comme les agents partenaires soumettent ces rapports à différents moments de l'année, certains des résultats figurant dans ces rapports peuvent être antérieurs à l'exercice 2023 du Secrétariat du GPE.

⁹² Comme indiqué au tableau F.2 de l'[annexe F](#), au cours de l'exercice 2023, 40 bénéficiaires d'un financement accéléré COVID-19 du GPE ont rendu compte du nombre d'enseignants formés. Sur ces 40 bénéficiaires, 27 ont déclaré un nombre supplémentaire d'enseignants formés et 13 n'ont pas formé d'enseignants supplémentaires, lesquels n'ont pas été pris en compte dans le chiffre de l'exercice 2022.

FIGURE 3.5.**Les financements de mise en œuvre du GPE ont atteint 227 millions d'enfants depuis le début du GPE 2025.**

Nombre total d'enfants qui bénéficient de financements du GPE depuis le début du plan stratégique GPE 2025, dans l'ensemble des pays, dans les PPFC et dans les non-PPFC, Ex. 2022 et Ex. 2023 (en millions)



Source : Secrétariat du GPE.

Note : En raison de l'arrondissement, le nombre total de filles bénéficiaires au cours de l'exercice 2022 ne correspond pas à la somme de filles bénéficiaires dans les PPFC et les non-PPFC. Pour les pays partenaires comptant plus d'un type de financement de mise en œuvre au cours de l'exercice 2023 (par exemple, financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et financement accéléré COVID-19 du GPE), les mêmes enfants peuvent être comptabilisés comme bénéficiaires de différentes interventions soutenues par différents financements.

ces chiffres sont les financements de mise en œuvre réguliers⁹³ et les financements accélérés (y compris les financements accélérés COVID-19 du GPE). Le nombre total d'enfants bénéficiaires a augmenté en passant de 107 millions au cours de l'exercice 2022 à 227 millions au cours de l'exercice 2023 (cf. [figure 3.5](#) ; cf. [annexe I](#) pour les chiffres non arrondis). Ce nombre représente 35 % de tous les enfants d'âge scolaire dans les 68 pays qui comptent des financements ayant déclaré ce chiffre⁹⁴. Sur les 227 millions d'enfants concernés, 72 %, soit 163 millions d'enfants, se trouvent dans les PPFC.

Sur les 143 financements ayant rendu compte du nombre d'enfants atteints, 130 (soit 90 %) ont également rapporté le nombre de filles concernées. Les financements ont touché 91 millions de filles, contre 36 millions lors de l'exercice 2022. Le nombre de filles bénéficiaires représente 40 % du nombre total d'enfants bénéficiaires⁹⁵, soit moins de la moitié du nombre total d'enfants bénéficiaires. Cela s'explique par le fait que 14 financements n'ont pas déclaré le nombre de filles bénéficiaires, mais également par le fait que certains financements n'ont communiqué que le nombre de filles qui bénéficient d'une activité donnée dans le cadre du financement, plutôt qu'une ventilation des filles par rapport au nombre total d'enfants qui bénéficient

de l'ensemble du projet. Sur les 91 millions de filles bénéficiaires, 65 millions (soit 72 %) se trouvent dans les PPFC.

Les agents partenaires ont également rendu compte du nombre total d'enfants en situation de handicap, d'enfants réfugiés et d'enfants déplacés à l'intérieur du pays soutenus par les financements du GPE depuis le début du GPE 2025. À la fin de l'exercice 2023, le GPE avait soutenu au total 242 188 enfants en situation de handicap, 48 276 enfants réfugiés et 211 110 enfants déplacés à l'intérieur du pays (cf. [tableau 3.4](#)). L'augmentation du nombre de bénéficiaires en situation de handicap s'explique en grande partie par les financements accélérés COVID-19 du GPE et les financements accélérés réguliers, dont un grand nombre des rapports de fin d'exécution incluaient le nombre d'enfants en situation de handicap soutenus pour la première fois. L'augmentation du nombre d'enfants déplacés à l'intérieur du pays soutenus s'explique en grande partie par un financement accéléré au Nigéria venant en aide aux enfants touchés par les conflits dans les États du Nord.

93 Financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et fonds à effet multiplicateurs.

94 Il se peut que le pourcentage des enfants qui bénéficient de financements du GPE au sein de la population totale d'âge scolaire soit surestimé. En effet, le double comptage des enfants qui bénéficient de multiples financements du GPE (par exemple, le financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et le financement accéléré COVID-19 du GPE) dans un même pays est quasi inévitable.

95 Les 91 millions représentent 46 % de tous les enfants qui bénéficient des 130 financements ayant rendu compte du nombre de filles bénéficiaires.

TABLEAU 3.4.**Les agents partenaires ont rapporté plus de 210 000 enfants en situation de handicap et enfants déplacés à l'intérieur du pays soutenus depuis le début du GPE 2025.**

Nombre total d'enfants en situation de handicap, d'enfants réfugiés et d'enfants déplacés à l'intérieur du pays qui bénéficient des interventions prévues dans le cadre des financements, à la fin de l'Ex. 2022 et de l'Ex. 2023

	À la fin de l'Ex. 2022		À la fin de l'Ex. 2023	
	Nombre total de financements déclarés	Nombre total de bénéficiaires	Nombre total de financements déclarés	Nombre total de bénéficiaires
Enfants en situation de handicap	17	62 163	40	242 188
Enfants réfugiés	5	45 542	11	48 276
Enfants déplacés à l'intérieur du pays	6	45 835	10	211 110

Source : Secrétariat du GPE.

Performance du portefeuille de financements : surmonter les difficultés et tenir les engagements

Ce chapitre fait le point sur le déploiement du nouveau mécanisme de financement mis en place par le modèle opérationnel du GPE 2025 et traite de la performance des financements de mise en œuvre en cours. Il montre que le déploiement des financements pour la transformation du système a été plus lent que prévu parce que les démarches préalables à l'octroi de financements ont pris plus de temps que prévu. En ce qui concerne les financements de mise en œuvre en cours, leur mise en œuvre et l'utilisation des fonds continuent d'être affectées par les retards prolongés imputables à la pandémie et à d'autres facteurs endogènes et exogènes. Bien que 227 millions d'enfants aient déjà été atteints depuis le début du GPE 2025, ce chiffre va probablement baisser au cours des prochaines années avec la clôture de tous les financements accélérés COVID-19 du GPE en décembre 2022.

Cependant, il y a des signes prometteurs indiquant que la tendance s'inversera au cours de l'exercice 2024. À la mi-novembre 2023, sauf cinq pays ou entités infranationales dont le financement pour la transformation du système avait déjà été approuvé au cours de l'exercice 2024, 27 avaient déjà effectué les démarches préalables à l'octroi de financements en mi-novembre 2023 et se trouvaient au stade de la requête de financement, laquelle prend moins de temps que les démarches initiales. Ces progrès, en plus des adaptations du modèle opérationnel approuvées par le

Conseil en juillet 2023 et des autres mesures déjà prises par le Secrétariat, devraient accélérer le déploiement. Sur les financements de mise en œuvre en cours de réalisation, la plupart qui étaient en retard au cours de l'exercice 2023 devraient revenir sur la bonne voie au cours des prochaines années.

Comme indiqué dans le chapitre 1, seulement un enfant sur cinq dans nos pays partenaires maîtrise le niveau minimal de compétences à la fin de l'enseignement primaire. Compte tenu de cette situation, il est évident que la demande à l'égard de financements du GPE demeure importante et urgente. Tout en reconnaissant les signes prometteurs observés dans les financements, nouveaux comme existants, tous les partenaires doivent déployer des efforts concertés plus importants pour que nous puissions tenir notre engagement, c'est-à-dire transformer les systèmes d'éducation et garantir une éducation de qualité pour chaque enfant.

